



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises: Ile-et-Vilaine

Question écrite n° 35815

Texte de la question

M Andre Lajoinie tient a attirer l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur la situation du chantier de construction navale des ACM a Saint-Malo qui a cesse son activite, mettant 225 travailleurs au chômage. Ce chantier est un outil de travail moderne, efficace et performant, disposant d'un personnel qualifie et experimente. Or le Conseil economique et social de Bretagne vient de realiser une etude montrant que pour renouveler la flotte de peche industrielle et semi-industrielle, il faut construire 54 bateaux en cinq ans. De quoi faire travailler trois chantiers comme les ACM Deja, du fait de la fermeture du chantier de construction, des navires sont partis en Hollande et en Norvege. De plus l'armement lorientais Jego-Quere veut construire un chalutier ultramoderne de 55 metres, premier d'une serie de quatre, qui a ete concu par les bureaux d'etudes des ACM Cette construction sera finanee a 45 p 100 sur fonds publics. Il lui demande donc s'il n'estime pas necessaire de conditionner l'octroi des fonds publics a la construction de ce chalutier en France et plus particulierement en Bretagne aux ACM de Saint-Malo, ce qui pourrait permettre la reouverture du chantier et la reembauche des travailleurs au chômage.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35815

Rubrique : Chantiers navals

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 418